



PLESTAN II – PLAN GENERAL DE L'INSTALLATION ET DE SES ABORDS – ECHELLE : 1/2500 ème
 Rayon d'affichage : 600m (soit 1/10 du rayon d'affichage mentionné dans la nomenclature ICPE)
 Communes concernées par le rayon d'affichage : Plestan et Tramain.

Dans un rayon de 600m de chaque éolienne, on note la présence de quelques maisons habitations, d'un bâtiment agricole, de deux installations classées pour la protection de l'environnement (éoliennes et centrale d'enrobée), d'une zone d'activité économique, d'une voie ferrée, de deux routes nationales RN12 et RN176, d'une route départementale RD712 et des chemins ruraux.

